



**BEAUFORT**

(Grand-Duché de Luxembourg)

Réf.: TP/2018-013

**Dossier :** avant-projet de règlement grand-ducal portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine Grundhof, Cloosbiert 1, Cloosbiert 2, Cloosbiert 3, Dillingen 1, Dillingen 2, Dillingen 3, Dillingen 4, Dillingen 5, Dillingen 6 et Dillingen 7 situées sur les territoires des communes de Beaufort et Reisdorf.

**Jour d'affichage :** 20 mars 2018

# A V I S

## Enquête publique

### En matière d'eau – zones de protection des sources

Conformément à l'article 44 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par courrier du 26 février 2018, remis à l'administration communale le 12 mars 2018, la Ministre de l'Environnement vient d'ordonner le dépôt de **l'avant-projet de règlement grand-ducal portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine Grundhof, Cloosbiert 1, Cloosbiert 2, Cloosbiert 3, Dillingen 1, Dillingen 2, Dillingen 3, Dillingen 4, Dillingen 5, Dillingen 6 et Dillingen 7 situées sur les territoires des communes de Beaufort et Reisdorf.**

Aux fins d'enquête publique, le dossier afférent est déposé à la maison communale pendant trente jours à partir du **21 mars jusqu'au 19 avril 2018** inclusivement, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux communaux, avec invitation au public de prendre connaissance des pièces.

Dans le délai prévu à l'alinéa qui précède, les objections contre l'avant-projet doivent être adressées par écrit au collègue des bourgmestre et échevins qui en donne connaissance au conseil communal pour avis.

Beaufort, le 20 mars 2018

Pour le collègue des bourgmestre et échevins,  
Le Bourgmestre

13  
Le Secrétaire

